

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article191>



# L'équipement, les transports, l'environnement et l'économie

- Archives - Les campagnes électorales - Cantonales 2011 : la campagne - Compétences du Conseil Général -



Date de mise en ligne : samedi 12 mars 2011

---

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

---

Les compétences obligatoires

## Équipement

- La voirie : le Conseil général est propriétaire et responsable des routes départementales (y compris les anciennes routes nationales transférées lors de la décentralisation), il vient en aide aux communes pour la réfection de leur voirie, - Les infrastructures : le Département supervise l'aménagement numérique et les voies de communication afin de renforcer la cohésion territoriale.

## Environnement

- Assainissement des eaux usées, entretien et aménagement des rivières, - Préservation des forêts et aide au reboisement dans le cadre des remembrements.

## Économie

- Aide à l'aménagement de zones d'activités, - Conseil et assistance aux entreprises et aux communes, - Soutien à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce, - Promotion du département, - Analyse du développement économique et assistance aux investisseurs.

## Les autres initiatives du Conseil général

Au delà de ces compétences obligatoires, le Conseil général s'engage pour faire de la Seine-et-Marne un territoire naturel et dynamique :

- 2008, fin du déploiement d'un réseau de 1 200 kilomètres de fibre optique couvrant 100 % de la population, - Actions vers l'emploi en incitant les entreprises seine-et-marnaises à verser leur taxe d'apprentissage aux formations clés de notre département, et en organisant, en liaison avec l'ANPE, des parcours d'accès à l'emploi pour des publics en difficultés, - Engagement pour un développement durable et solidaire (agenda 21), - Renforcement du potentiel des entreprises seine-et-marnaises, - Développement du tourisme comme levier d'animation des territoires, - Mise en place, via le tourisme, d'une réponse sociale visant des publics à privilégier, - Développement d'une véritable politique partenariale et participative pour faciliter la réhabilitation du patrimoine rural, - Renforcement de l'offre de formation « tourisme » à tous les niveaux en Seine-et-Marne, - Partenariat avec les transporteurs qui interviennent en Seine-et-Marne pour développer l'offre de services au public, - Développement du transport à la demande, - Développement de moyens de transport prenant en compte les besoins des personnes handicapées, - Accélération de la mobilisation des financements pour poursuivre l'électrification des lignes SNCF, - Aide financière aux transports en commun jusqu'au lycée, - Développement de lignes de bus départementales ou de bus à la demande pour les personnes âgées et handicapées, - Mise en place des plans départementaux de l'eau, de l'air et des énergies renouvelables - Mise en place d'un contrat d'objectifs avec la Chambre d'agriculture et valorisation de la ressource agricole, - Développement des

ressourceries ou recycleries qui favorisent le réemploi des matières secondaires (électroménagers, ordinateurs) par des activités de traitement et de revente.